

VOTRE ESPACE SÉCURISÉ

Dès le 1^{er} janvier 2016, rendez-vous sur votre nouvel espace sécurisé personnel pour y gérer en toute facilité vos titres-services : www.titresservices.brussels

UNE APP MOBILE POUR GÉRER VOS TITRES-SERVICES

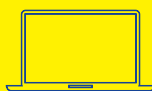
Dès le 1^{er} janvier 2016, l'application mobile 'Titres-services by Sodexo' sera à votre disposition pour vous aider à gérer encore plus facilement vos titres-services électroniques au quotidien. Valider une prestation de votre aide-ménagère à partir de votre appareil mobile ou consulter votre portefeuille de titres-services font partie des fonctionnalités de votre nouvelle application. 'Titres-services by Sodexo' pourra être téléchargée gratuitement dans Google Play ou l'App Store.

LES ENTREPRISES AGRÉÉES À VOTRE SERVICE

- Vous pouvez choisir toute entreprise agréée sur la Région bruxelloise et changer d'entreprise si vous le souhaitez et selon les modalités de votre contrat.
- Sur le nouveau site internet www.titresservices.brussels, accessible dès le 01/01/2016, vous pourrez rechercher les entreprises agréées qui exercent en Région bruxelloise.

Validité et utilisation de vos titres-services 2015

- Les titres-services achetés en 2015 restent valables et utilisables pendant 8 mois à dater de leur émission.
Ex : Si vous achetez vos titres-services le 15 décembre 2015, ils seront valables jusqu'au 31 août 2016.
- Vous pouvez échanger vos titres-services achetés en 2015 jusqu'au 31/12/2015. Au-delà de cette date, vous pourrez uniquement vous les faire rembourser (jusqu'à la fin de leur période de validité).



Si vous n'êtes pas encore inscrit au système des titres-services ou si vous souhaitez plus d'informations sur les titres-services, **consultez notre site internet www.titresservices.brussels** (à partir du 1^{er} janvier 2016). Vous trouverez réponses aux questions que vous vous posez.

ERVU : Sodexo Pass Belgium SA/NV, Boulevard de la Plaine 15 Plaine - Bruxelles 1050 Brussel.

ET SI VOUS PASSIEZ AU TITRE-SERVICE ÉLECTRONIQUE ?

- Vous pouvez à tout moment changer de support et opter pour des titres-services électroniques au lieu de titres-services papier.
- Testez donc dès à présent le titre-service électronique!

POURQUOI basculer vers les titres-services électroniques ?

Le titre-service électronique, c'est choisir pour la :

- **SIMPLICITÉ** : Les prestations sont validées d'un clic !
- **FACILITÉ DE GESTION** : pas de risque d'erreur ou d'oubli lors du remplissage du titre-service!
- **RAPIDITÉ** : les titres-services commandés sont plus vite disponibles !
- **SÉCURITÉ** : finis les pertes et les vols !



TOUT SAVOIR
SUR LE TITRE-SERVICE
2016 EN RÉGION DE
BRUXELLES-CAPITALE

SODEXO
DÉPARTEMENT TITRES-SERVICES DE BRUXELLES-CAPITALE
disponible tous les jours ouvrables de 9h à 17h
Tel : 02 401 31 60
E-mail: Bruxelles-titres-services.svc.be@sodexo.com
Website: www.titresservices.brussels



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Vous avez votre résidence principale en Région de Bruxelles-Capitale ? Bonne nouvelle, à partir du 1^{er} janvier 2016, vous pourrez commander vos nouveaux titres-services bruxellois.

› VOS DONNÉES EN TANT QU'UTILISATEUR :

- Votre **numéro d'utilisateur** reste inchangé ;
- Votre **login** et votre **mot de passe** pour accéder à votre espace sécurisé, **restent également identiques** ;
- Si vos données de contact ont entretemps changé, vous pouvez les mettre à jour sur : www.titresservices2016.be
- Vous possédez une adresse e-mail et vous ne l'avez pas encore transmise ? N'oubliez pas de compléter vos données avec cette information essentielle pour faciliter la communication avec nos services.

› COMMENT COMMANDER

- Vous commandez vos titres-services, comme auparavant, en effectuant un virement bancaire avec une communication structurée (votre numéro d'utilisateur)
- **Attention** : n'oubliez pas d'indiquer le nouveau numéro de compte bancaire **BE28 0017 7246 3620 ouvert à partir du 1^{er} janvier 2016**. Veuillez ne pas l'utiliser avant cette date ! Si vous avez des ordres permanents programmés auprès de votre banque, pensez à les modifier dès le 31 décembre 2015 !
- En communication structurée de votre paiement, mentionnez uniquement votre numéro d'utilisateur, comme actuellement. Un numéro incorrect engendrera un retard dans le traitement de votre commande.
- Versez toujours le montant exact (minimum 10 titres-services par commande). Pour rappel : 1 titre-service = 9€
- Dès réception de votre paiement, votre commande sera traitée et vos titres-services seront livrés par la poste ou mis à disposition dans votre portefeuille électronique dans votre espace sécurisé.

› PRIX, FISCALITÉ ET QUOTA :

- Le prix du titre-service, pour les utilisateurs domiciliés en Région bruxelloise, est maintenu à 9€.
 - L'utilisateur ayant sa résidence principale en Région de Bruxelles-Capitale bénéficiera à partir du 1^{er} janvier 2016 d'une réduction d'impôts de 1,35€/titre-service pour les 155 premiers titres-services.
 - L'attestation fiscale sera, comme d'habitude, envoyée par e-mail ou, le cas échéant, par courrier.
 - Quota de titres-services : le nombre de titres-services que vous pouvez commander annuellement reste inchangé.
- > Pour plus d'informations, surfez sur www.titresservices.brussels (à partir du 1^{er} janvier 2016).

› USAGE ET VALIDITÉ DE VOS TITRES-SERVICES EN 2016:

- Le titre-service est remis pour une heure de travail accomplie pour les activités autorisées : aide-ménagère à domicile, repassage, transport de personnes à mobilité réduite et courses ménagères.
- Vos titres-services pourront uniquement être utilisés auprès d'une entreprise agréée par la Région de Bruxelles-Capitale.
- Les titres-services resteront valables et utilisables pendant 8 mois à dater de leur émission. La date de péremption est mentionnée sur le titre-service. Vérifiez toujours la date de validité du titre-service avant de le remplir.

› ECHANGE ET REMBOURSEMENT DE VOS TITRES-SERVICES

- S'il vous reste des titres-services dont la date de péremption est proche, vous pouvez demander, avant la fin de la durée de validité, le remboursement ou l'échange.

> Plus d'informations disponibles via www.titresservices.brussels (à partir du 1^{er} janvier 2016).



› LE NOUVEAU TITRE-SERVICE

COMMENT COMPLÉTER VOS TITRES-SERVICES ?

Rien ne change ! Compléter le titre-service de façon correcte, utilisez de l'encre noire ou bleu foncé, restez bien dans les cases, n'utilisez pas de (liquide) correcteur.

- 1 Complétez la date de la prestation
- 2 Signez
- 3 Vérifiez la date de validité
- 4 Cochez la prestation effectuée.

SIMPLICITÉ, RAPIDITÉ, EFFICACITÉ, SÉCURITÉ:

pensez à commander vos titres-services sous format électronique.

e-TITRES-SERVICES